

THE SENATE OF CANADA
LE SÉNAT DU CANADA

**Order Paper
and
Notice Paper**

**Feuilleton
et
Feuilleton des Avis**

Nº 9

Thursday, December 4, 2008

Le jeudi 4 décembre 2008

Hour of meeting
1:30 p.m.

Heure de la séance
13 h 30

For further information contact the
Journals Branch – 992-2914

S'adresser à la Division des Journaux pour
toute demande de renseignements – 992-0885

DAILY ROUTINE OF BUSINESS**AFFAIRES COURANTES**

1. Senators' Statements.
 2. Tabling of Documents.
 3. Presentation of Reports from Standing or Special Committees.
 4. Government Notices of Motions.
 5. Introduction and First Reading of Government Bills.
 6. Introduction and First Reading of Senate Public Bills.
 7. First Reading of Commons Public Bills.
 8. Reading of Petitions for Private Bills.
 9. Introduction and First Reading of Private Bills.
 10. Tabling of Reports from Inter-Parliamentary Delegations.
 11. Notices of Motions.
 12. Notices of Inquiries.
 13. Presentation of Petitions.
 14. Question Period.
 15. Delayed Answers.
 16. Orders of the Day.
 17. Inquiries.
 18. Motions.
1. Déclarations de sénateurs.
 2. Dépôt de documents.
 3. Présentation de rapports de comités permanents ou spéciaux.
 4. Avis de motions du gouvernement.
 5. Introduction et première lecture de projets de loi émanant du gouvernement.
 6. Introduction et première lecture de projets de loi d'intérêt public du Sénat.
 7. Première lecture de projets de loi d'intérêt public des Communes.
 8. Lecture de pétitions introducives de projets de loi d'intérêt privé.
 9. Introduction et première lecture de projets de loi d'intérêt privé.
 10. Dépôt de rapports de délégations interparlementaires.
 11. Avis de motions.
 12. Avis d'interpellations.
 13. Présentation de pétitions.
 14. Période des questions.
 15. Réponses différées.
 16. Ordre du jour.
 17. Interpellations.
 18. Motions.

ORDERS OF THE DAY**GOVERNMENT BUSINESS****Bills****No. 1.**

December 2, 2008—Second reading of Bill S-2, An Act to amend the Customs Act.

Inquiries**No. 1.****By the Honourable Senator Comeau:**

December 2, 2008—That he will call the attention of the Senate to the economic and fiscal update, tabled in the House of Commons on November 27, 2008, by the Minister of Finance, the Honourable James M. Flaherty, P.C., M.P., and in the Senate on December 2, 2008.

No. 2.**By the Honourable Senator Comeau:**

December 2, 2008—That he will call the attention of the Senate to the Government's plan to reduce the paper burden on small business, eliminate duplicate or overlapping obligations, and continue to provide an economic environment that creates jobs for Canadians.

No. 3.**By the Honourable Senator Comeau:**

December 2, 2008—That he will call the attention of the Senate to the Government's record in helping New Canadians and our plan to reduce the immigration processing backlog, and ensure that our immigration system responds to the economic needs of Canada.

No. 4.**By the Honourable Senator Comeau:**

December 2, 2008—That he will call the attention of the Senate to the Government's record of standing up for farmers and providing marketing choice to Western grain producers, and our continued support for farm families.

ORDRE DU JOUR**AFFAIRES DU GOUVERNEMENT****Projets de loi****N° 1.**

2 décembre 2008—Deuxième lecture du projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur les douanes.

Interpellations**N° 1.****Par l'honorable sénateur Comeau :**

2 décembre 2008—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la mise à jour économique et financière, déposé à la Chambre des communes le 27 novembre 2008 par le ministre des Finances, l'honorable James M. Flaherty, C.P., député, et au Sénat le 2 décembre 2008.

N° 2.**Par l'honorable sénateur Comeau :**

2 décembre 2008—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le plan du gouvernement visant à alléger le fardeau de la paperasserie pesant sur les petites entreprises, à éliminer les obligations doubles ou se chevauchant, et à continuer d'assurer l'existence d'un contexte économique créateur d'emplois pour les Canadiens.

N° 3.**Par l'honorable sénateur Comeau :**

2 décembre 2008—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le bilan de l'action du gouvernement visant à aider les nouveaux Canadiens et sur notre plan destiné à réduire l'arriéré dans le traitement des demandes de statut d'immigrant, et à faire en sorte que notre système d'immigration réponde aux besoins économiques du Canada.

N° 4.**Par l'honorable sénateur Comeau :**

2 décembre 2008—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le bilan de l'action du gouvernement consistant à prendre la défense des agriculteurs et à donner un choix en matière de commercialisation aux producteurs de céréales de l'Ouest, et sur la poursuite de notre soutien aux familles agricoles.

No. 5.**By the Honourable Senator Comeau:**

December 2, 2008—That he will call the attention of the Senate to the Government's strong commitment to protect the sovereignty, and promote the economic development of Canada's Arctic and Northern regions.

No. 6.**By the Honourable Senator Comeau:**

December 2, 2008—That he will call the attention of the Senate to the Government's commitment to celebrate Canadian history and identity, and develop a stronger sense of national citizenship.

No. 7.**By the Honourable Senator Comeau:**

December 2, 2008—That he will call the attention of the Senate to the Government's record of getting tough on crime, and our plan to bring in new laws against biker gangs and organized crime, and reform the Criminal Code to make sure that criminals remain behind bars.

No. 8.**By the Honourable Senator Comeau:**

December 2, 2008—That he will call the attention of the Senate to the Government's record of helping working families through initiatives such as the Universal Child Care Benefit (UCCB), the Working Income Tax Benefit, and the Disability Tax Credit, and our plan to improve the UCCB.

No. 9.**By the Honourable Senator Comeau:**

December 2, 2008—That he will call the attention of the Senate to the Government's commitment to implementing a strong consumer protection plan by modernizing Canada's outdated competition laws, restricting unfair text message charges, and protecting against Internet spam.

No. 10.**By the Honourable Senator Comeau:**

December 2, 2008—That he will call the attention of the Senate to the Government's record of assisting Canada's hard-working students, and our commitment to streamlining and modernizing the Canada Student Loan Program.

Nº 5.**Par l'honorable sénateur Comeau :**

2 décembre 2008—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le vigoureux engagement du gouvernement de protéger la souveraineté et de promouvoir le développement économique des régions de l'Arctique et du Nord canadiens.

Nº 6.**Par l'honorable sénateur Comeau :**

2 décembre 2008—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'engagement du gouvernement de célébrer l'histoire et l'identité canadiennes, et de renforcer le sentiment de citoyenneté nationale.

Nº 7.**Par l'honorable sénateur Comeau :**

2 décembre 2008—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le bilan de l'action du gouvernement consistant à combattre fermement la criminalité et sur notre plan visant à faire adopter de nouvelles lois contre les gangs de motards et le crime organisé, et à réformer le Code criminel pour garantir que les criminels demeurent derrière les barreaux.

Nº 8.**Par l'honorable sénateur Comeau :**

2 décembre 2008—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le bilan de l'action du gouvernement consistant à aider les familles des travailleurs au moyen d'initiatives comme la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE), la Prestation fiscale pour le revenu gagné et le Crédit d'impôt pour personnes handicapées, et sur notre plan destiné à bonifier la PUGE.

Nº 9.**Par l'honorable sénateur Comeau :**

2 décembre 2008—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'engagement du gouvernement de mettre en œuvre un vigoureux régime de protection des consommateurs en modernisant la législation canadienne dépassée en matière de concurrence, en restreignant les frais inéquitables sur les messages texte et en assurant une protection contre les pourriels sur Internet.

Nº 10.**Par l'honorable sénateur Comeau :**

2 décembre 2008—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le bilan de l'action du gouvernement qui aide les étudiants canadiens qui travaillent fort et sur notre engagement de rationaliser et de moderniser le Programme canadien de prêts aux étudiants.

No. 11.**By the Honourable Senator Comeau:**

December 2, 2008—That he will call the attention of the Senate to the large, sustainable and permanent stimulus that the Government has provided to the Canadian economy over the course of the past two years.

Motions**No. 1.**

November 25, 2008—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Meighen, seconded by the Honourable Senator Champagne, P.C.:

That the following Address be presented to Her Excellency the Governor General of Canada:

To Her Excellency the Right Honourable Michaëlle Jean, Chancellor and Principal Companion of the Order of Canada, Chancellor and Commander of the Order of Military Merit, Chancellor and Commander of the Order of Merit of the Police Forces, Governor General and Commander-in-Chief of Canada.

MAY IT PLEASE YOUR EXCELLENCE:

We, Her Majesty's most loyal and dutiful subjects, the Senate of Canada in Parliament assembled, beg leave to offer our humble thanks to Your Excellency for the gracious Speech which Your Excellency has addressed to both Houses of Parliament.

No. 2.

December 2, 2008—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Comeau, seconded by the Honourable Senator Brown:

That the expenditures set out in Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 2009, be referred to a Committee of the Whole for examination on Wednesday, December 3, 2008, with the Senate resolving itself into said Committee at the conclusion of Question Period;

That television cameras be authorized in the Senate Chamber to broadcast the proceedings of the Committee of the Whole, with the least possible disruption of the proceedings; and that photographers be authorized in the Senate Chamber to photograph proceedings, with the least possible disruption of the proceedings; and

That, notwithstanding the Order adopted by the Senate on Tuesday, November 25, 2008, when the Senate sits on Wednesday, December 3, 2008, it continue its proceedings beyond 4 p.m. and follow the normal adjournment procedure according to Rule 6(1); and

That Rule 13(1) be suspended on Wednesday, December 3, 2008.

N° 11.**Par l'honorable sénateur Comeau :**

2 décembre 2008—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la stimulation importante, durable et permanente que le gouvernement a fournie à l'économie canadienne ces deux dernières années.

Motions**N° 1.**

25 novembre 2008—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Meighen, appuyée par l'honorable sénateur Champagne, C.P.:

Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence la Gouverneure générale du Canada :

À Son Excellence la très honorable Michaëlle Jean, Chancelière et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelière et Commandeure de l'Ordre du mérite militaire, Chancelière et Commandeure de l'Ordre du mérite des corps policiers, Gouverneure générale et Commandante en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblé en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

N° 2.

2 décembre 2008—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Comeau, appuyée par l'honorable sénateur Brown,

Que les dépenses prévues dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009, soient renvoyées à un comité plénier pour étudier le mercredi 3 décembre 2008, le Sénat se formant en comité plénier à la fin de la période des questions;

Que les caméras de télévision soient autorisées dans la salle du Sénat afin de permettre la diffusion des délibérations du comité plénier d'une manière qui perturbe le moins possible ses travaux; que des photographes soient autorisés à avoir accès à la salle du Sénat pour photographier ses travaux d'une manière qui perturbe le moins possible ses travaux;

Que, nonobstant l'ordre adopté par le Sénat le mardi 25 novembre 2008, lorsque le Sénat siégera le mercredi 3 décembre 2008, il poursuive ses travaux après 16 heures et qu'il suive la procédure normale d'ajournement conformément à l'article 6(1) du Règlement;

Que l'application de l'article 13(1) du Règlement soit suspendue le mercredi 3 décembre 2008.

Reports of Committees

Nil

OTHER BUSINESS

Rule 27(3) states:

Unless previously ordered, any item under “Other Business”, “Inquiries” and “Motions” that has not been proceeded with during fifteen sittings shall be dropped from the Order Paper.

Consequently, the number appearing in parenthesis indicates the number of sittings since the item was last proceeded with.

Senate Public Bills**No. 1.**

November 27, 2008—Second reading of Bill S-215, An Act to amend the Parliament of Canada Act (vacancies).—(*Honourable Senator Moore*)

No. 2.

November 27, 2008—Second reading of Bill S-216, An Act to amend the Federal Sustainable Development Act and the Auditor General Act (Involvement of Parliament).—(*Honourable Senator Banks*)

No. 3.

November 27, 2008—Second reading of Bill S-217, An Act to amend the Income Tax Act (carbon offset tax credit).—(*Honourable Senator Mitchell*)

No. 4. (one)

November 26, 2008—Second reading of Bill S-214, An Act to amend the Parliamentary Employment and Staff Relations Act.—(*Honourable Senator Joyal, P.C.*)

No. 5. (two)

November 26, 2008—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Grafstein, seconded by the Honourable Senator Fairbairn, P.C., for the second reading of Bill S-208, An Act to regulate securities and to provide for a single securities commission for Canada.—(*Honourable Senator Meighen*)

No. 6. (three)

November 25, 2008—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Goldstein, seconded by the Honourable Senator Lovelace Nicholas, for the second reading of Bill S-201, An Act to amend the Bankruptcy and Insolvency Act (student loans).—(*Honourable Senator Tkachuk*)

Rapports de comités

aucun

AUTRES AFFAIRES

L'article 27(3) du Règlement stipule :

À moins d'ordre antérieur, toute question inscrite aux rubriques « autres affaires », « interpellations » ou « motions », qu'on n'a pas débattue pendant quinze séances, sera rayée du Feuilleton.

En conséquence, le numéro qui apparaît entre parenthèses indique le nombre de séances depuis que cet article a été débattu.

Projets de loi d'intérêt public du Sénat**Nº 1.**

27 novembre 2008—Deuxième lecture du projet de loi S-215, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (sièges vacants).—(*L'honorable sénateur Moore*)

Nº 2.

27 novembre 2008—Deuxième lecture du projet de loi S-216, Loi modifiant la Loi fédérale sur le développement durable et la Loi sur le vérificateur général (participation du Parlement).—(*L'honorable sénateur Banks*)

Nº 3.

27 novembre 2008—Deuxième lecture du projet de loi S-217, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt pour compensation de carbone).—(*L'honorable sénateur Mitchell*)

Nº 4. (un)

26 novembre 2008—Deuxième lecture du projet de loi S-214, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail au Parlement.—(*L'honorable sénateur Joyal, C.P.*)

Nº 5. (deux)

26 novembre 2008—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grafstein, appuyée par l'honorable sénateur Fairbairn, C.P., tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-208, Loi réglementant les valeurs mobilières et constituant une seule commission des valeurs mobilières pour l'ensemble du Canada.—(*L'honorable sénateur Meighen*)

Nº 6. (trois)

25 novembre 2008—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Goldstein, appuyée par l'honorable sénateur Lovelace Nicholas, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-201, Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (prêts aux étudiants).—(*L'honorable sénateur Tkachuk*)

No. 7. (three)

November 25, 2008—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Goldstein, seconded by the Honourable Senator Cordy, for the second reading of Bill S-202, An Act respecting commercial electronic messages.—(*Honourable Senator Comeau*)

No. 8. (three)

November 25, 2008—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Grafstein, seconded by the Honourable Senator Fairbairn, P.C., for the second reading of Bill S-204, An Act to amend the Library and Archives of Canada Act (National Portrait Gallery).—(*Honourable Senator Segal*)

No. 9. (three)

November 25, 2008—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Banks, seconded by the Honourable Senator Moore, for the second reading of Bill S-212, An Act to amend the Constitution Act, 1867 (Property qualifications of Senators).—(*Honourable Senator Tkachuk*)

No. 10. (three)

November 25, 2008—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Munson, seconded by the Honourable Senator Hubley, for the second reading of Bill S-213, An Act respecting World Autism Awareness Day.—(*Honourable Senator Keon*)

No. 11. (four)

November 20, 2008—Second reading of Bill S-203, An Act to amend the Employment Insurance Act (foreign postings).—(*Honourable Senator Carstairs, P.C.*)

No. 12. (four)

November 20, 2008—Second reading of Bill S-205, An Act to amend the Criminal Code (suicide bombings).—(*Honourable Senator Grafstein*)

No. 13. (four)

November 20, 2008—Second reading of Bill S-206, An Act to amend the Food and Drugs Act (clean drinking water).—(*Honourable Senator Grafstein*)

N° 7. (trois)

25 novembre 2008—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Goldstein, appuyée par l'honorable sénateur Cordy, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-202, Loi concernant les messages électroniques commerciaux.—(*L'honorable sénateur Comeau*)

N° 8. (trois)

25 novembre 2008—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grafstein, appuyée par l'honorable sénateur Fairbairn, C.P., tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-204, Loi modifiant la Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada (Musée national du portrait).—(*L'honorable sénateur Segal*)

N° 9. (trois)

25 novembre 2008—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Banks, appuyée par l'honorable sénateur Moore, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-212, Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 (qualification des sénateurs en matière de propriété).—(*L'honorable sénateur Tkachuk*)

N° 10. (trois)

25 novembre 2008—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Munson, appuyée par l'honorable sénateur Hubley, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-213, Loi instituant la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme.—(*L'honorable sénateur Keon*)

N° 11. (quatre)

20 novembre 2008—Deuxième lecture du projet de loi S-203, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (affectation à l'étranger).—(*L'honorable sénateur Carstairs, C.P.*)

N° 12. (quatre)

20 novembre 2008—Deuxième lecture du projet de loi S-205, Loi modifiant le Code criminel (attentats suicides).—(*L'honorable sénateur Grafstein*)

N° 13. (quatre)

20 novembre 2008—Deuxième lecture du projet de loi S-206, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (eau potable saine).—(*L'honorable sénateur Grafstein*)

No. 14. (four)

November 20, 2008—Second reading of Bill S-207, An Act to require the Minister of the Environment to establish, in co-operation with the provinces, an agency with the power to identify and protect Canada's watersheds that will constitute sources of drinking water in the future.—(Honourable Senator *Grafstein*)

No. 15. (four)

November 20, 2008—Second reading of Bill S-209, An Act to amend the Business Development Bank of Canada Act (municipal infrastructure bonds) and to make a consequential amendment to another Act.—(Honourable Senator *Grafstein*)

No. 16. (four)

November 20, 2008—Second reading of Bill S-210, An Act respecting a National Philanthropy Day.—(Honourable Senator *Grafstein*)

No. 17. (four)

November 20, 2008—Second reading of Bill S-211, An Act to amend the Canadian Environmental Protection Act, 1999.—(Honourable Senator *Banks*)

Commons Public Bills

Nil

Private Bills

Nil

Reports of Committees

Nil

Other**No. 1. (inquiry)**

December 2, 2008—Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Comeau calling the attention of the Senate to the 250th anniversary of representative government in Canada.—(Honourable Senator *Oliver*)

Nº 14. (quatre)

20 novembre 2008—Deuxième lecture du projet de loi S-207, Loi exigeant que le ministre de l'Environnement crée, en collaboration avec les provinces, une agence habilitée à définir et à protéger les bassins hydrographiques du Canada qui seront les sources d'eau potable des générations futures.—(L'honorable sénateur *Grafstein*)

Nº 15. (quatre)

20 novembre 2008—Deuxième lecture du projet de loi S-209, Loi modifiant la Loi sur la Banque de développement du Canada (obligations municipales pour infrastructures) et une autre loi en conséquence.—(L'honorable sénateur *Grafstein*)

Nº 16. (quatre)

20 novembre 2008—Deuxième lecture du projet de loi S-210, Loi instituant la Journée nationale de la philanthropie.—(L'honorable sénateur *Grafstein*)

Nº 17. (quatre)

20 novembre 2008—Deuxième lecture du projet de loi S-211, Loi modifiant la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999).—(L'honorable sénateur *Banks*)

Projets de loi d'intérêt public des Communes

aucun

Projets de loi d'intérêt privé

aucun

Rapports de comités

aucun

Autres**Nº 1. (interpellation)**

2 décembre 2008—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Comeau, attirant l'attention du Sénat sur le 250^e anniversaire du gouvernement représentatif au Canada.—(L'honorable sénateur *Oliver*)

No. 9. (motion)

December 2, 2008—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Ringuette, seconded by the Honourable Senator Day:

That the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce be authorized to examine and report on the credit and debit card systems in Canada and their relative rates and fees, in particular for businesses and consumers; and

That the Committee report to the Senate no later than June 30, 2009, and that the Committee retain all powers necessary to publicize its findings until 90 days after the tabling of the final report.—(Honourable Senator Di Nino)

No. 13. (motion)

December 2, 2008—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Tardif, seconded by the Honourable Senator Fraser:

That a Special Committee of the Senate be appointed to examine and report upon the expenditures set out in Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 2009;

That, notwithstanding rule 85(1)(b), the Committee be comprised of twelve members, namely the Honourable Senators Biron, Callbeck, Chaput, Day, De Bané, P.C., Eggleton, P.C., Mitchell, Ringuette, and four additional members to be named by the Leader of the Government in the Senate following the process set out in Rule 85(5);

That four members constitute a quorum;

That the Committee have power to send for persons, papers and records; to examine witnesses; and to print such papers and evidence from day to day as may be ordered by the Committee;

That the Committee be authorized to permit coverage by electronic media of its public proceedings with the least possible disruption of its hearings;

That the Committee have power to sit when the Senate is sitting, and that the application of Rule 95(4) be suspended in relation thereto; and

That, pursuant to Rule 95(3)(a), the Committee be authorized to meet during any adjournment of the Senate that exceeds one week.—(Honourable Senator Stratton)

No. 14. (motion)

December 2, 2008—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Tardif, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C.:

That it be an order of the Senate to the Committee of Selection that it meet on the first day the Senate sits after the adoption of this motion and that it then present its report nominating the Senators to serve on the several select committees, except the Committee on Conflict of Interest for Senators, no later than the second day the Senate sits following the adoption of this motion.—(Honourable Senator Tkachuk)

Nº 9. (motion)

2 décembre 2008—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Ringuette, appuyée par l'honorable sénateur Day,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à examiner les systèmes de cartes de crédit et de débit au Canada et leurs taux et frais relatifs, particulièrement pour les entreprises et les consommateurs, et à faire rapport sur le sujet;

Que le comité présente un rapport au Sénat au plus tard le 30 juin 2009 et que le comité conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions jusqu'à 90 jours après le dépôt du rapport final.—(L'honorable sénateur Di Nino)

Nº 13. (motion)

2 décembre 2008—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Tardif, appuyée par l'honorable sénateur Fraser,

Qu'un comité spécial du Sénat soit créé pour examiner, afin d'en faire rapport, les dépenses prévues dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009;

Que, nonobstant l'article 85(1)b) du Règlement, le comité soit composé de douze membres, à savoir les honorables sénateurs Biron, Callbeck, Chaput, Day, De Bané, C.P., Eggleton, C.P., Mitchell, Ringuette et quatre autres membres nommés par le leader du gouvernement au Sénat selon le processus énoncé à l'article 85(5) du Règlement;

Que quatre membres constituent le quorum;

Que le comité soit habilité à convoquer des personnes, à obtenir des documents et des dossiers, à interroger des témoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont il peut ordonner l'impression;

Que le comité soit autorisé à permettre la diffusion de ses délibérations publiques par les médias d'information électroniques, de manière à déranger le moins possible ses travaux;

Que le comité soit autorisé à siéger quand le Sénat siège et que l'application de l'article 95(4) du Règlement soit suspendue à cet égard;

Que, conformément à l'article 95(3)a) du Règlement, le comité soit autorisé à se réunir durant tout ajournement du Sénat de plus d'une semaine.—(L'honorable sénateur Stratton)

Nº 14. (motion)

2 décembre 2008—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Tardif, appuyée par l'honorable sénateur Rompkey, C.P.,

Que le Sénat ordonne au Comité de sélection de se réunir le premier jour de séance du Sénat suivant l'adoption de cette motion et de présenter son rapport nommant les sénateurs qui seront membres des divers comités particuliers, sauf le Comité sur les conflits d'intérêts des sénateurs, au plus tard le deuxième jour de séance du Sénat suivant l'adoption de cette motion.—(L'honorable sénateur Tkachuk)

No. 2. (three) (motion)

November 25, 2008—Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Banks, seconded by the Honourable Senator Moore:

That,

Whereas, in the 1st Session of the 40th Parliament, a bill has been introduced in the Senate to amend the Constitution of Canada by repealing the provision that requires that a person, in order to qualify for appointment to the Senate and to maintain their place in the Senate after being appointed, own land with a net worth of at least four thousand dollars within the province for which he or she is appointed;

Whereas a related provision of the Constitution makes reference, in respect of the province of Quebec, to the real property qualification that is proposed to be repealed;

Whereas, in respect of a Senator who represents Quebec, the real property qualification must be had in the electoral division for which the Senator is appointed or the Senator must be resident in that division;

Whereas the division of Quebec into 24 electoral divisions, corresponding to the 24 seats in the former Legislative Council of Quebec, reflects the historic boundaries of Lower Canada and no longer reflects the full territorial limits of the province of Quebec;

And whereas section 43 of the *Constitution Act, 1982* provides that an amendment to the Constitution of Canada may be made by proclamation issued by the Governor General under the Great Seal of Canada where so authorized by resolutions of the Senate and House of Commons and of the legislative assembly of each province to which the amendment applies;

Now, therefore, the Senate resolves that an amendment to the Constitution of Canada be authorized to be made by proclamation issued by Her Excellency the Governor General under the Great Seal of Canada in accordance with the schedule hereto.

SCHEDULE

AMENDMENT TO THE
CONSTITUTION OF CANADA

1. Section 22 of the *Constitution Act, 1867* is amended by striking out the second paragraph of that section, beginning with “In the Case of Quebec” and ending with “the Consolidated Statutes of Canada.”

2. (1) Paragraph (5) of section 23 of the Act is replaced by the following:

(5) He shall be resident in the Province for which he is appointed.

(2) Paragraph (6) of section 23 of the Act is repealed.

Citation

3. This Amendment may be cited as the *Constitution Amendment, [year of proclamation]* (Quebec: electoral divisions and real property qualifications of Senators). —(Honourable Senator Tkachuk)

Nº 2. (trois) (motion)

25 novembre 2008—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Banks, appuyée par l'honorable sénateur Moore,

Que

Attendu qu'à la 1^{re} session de la 40^e législature, il a été présenté au Sénat un projet de loi visant à modifier la Constitution du Canada par l'abrogation de la disposition exigeant que, pour se qualifier à une nomination au Sénat et y conserver son siège après sa nomination, une personne possède des terres d'une valeur nette minimale de quatre mille dollars dans la province pour laquelle elle est nommée;

qu'une disposition connexe de la Constitution mentionne, dans le cas de la province de Québec, la qualification foncière devant être abrogée;

qu'un sénateur représentant la province de Québec doit être domicilié ou posséder une qualification foncière dans le collège électoral dont la représentation lui est assignée;

que la division de la province de Québec en vingt-quatre collèges électoraux, correspondant aux vingt-quatre sièges de l'ancien Conseil législatif du Québec, tient compte des limites historiques du Bas-Canada et ne cadre plus avec les limites territoriales du Québec;

que l'article 43 de la *Loi constitutionnelle de 1982* prévoit qu'une modification à la Constitution du Canada peut être apportée par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de chaque province concernée,

le Sénat a résolu d'autoriser la modification de la Constitution du Canada par proclamation de Son Excellence la gouverneure générale sous le grand sceau du Canada, en conformité avec l'annexe ci-jointe.

ANNEXE

MODIFICATION DE LA
CONSTITUTION DU CANADA

1. L'article 22 de la *Loi constitutionnelle de 1867* est modifié par abrogation du deuxième paragraphe commençant par « En ce qui concerne la province de Québec » et se terminant par « des statuts refondus du Canada. ».

2. (1) Le point 5 de l'article 23 de la même loi est remplacé par ce qui suit :

5. Il devra être domicilié dans la province pour laquelle il est nommé.

(2) Le point 6 de l'article 23 de la même loi est abrogé.

Titre

3. Titre de la présente modification : *Modification constitutionnelle de [année de proclamation]* (Québec : collèges électoraux et qualification foncière des sénateurs). —(L'honorable sénateur Tkachuk)

NOTICE PAPER**INQUIRIES****No. 2.****By the Honourable Senator Hubley:**

November 27, 2008—That she will call the attention of the Senate to the Treaty on Cluster Munitions.

For Friday, December 5, 2008:**No. 3.****By the Honourable Senator Cowan:**

December 3, 2008—That he will call the attention of the Senate to the regrettable state of politics in Canada, where Canadians are becoming increasingly embarrassed that they have a Prime Minister who is afraid to seek the confidence of the elected House of Parliament, because he knows that the members of that House have no confidence in him or his inept government.

No. 4.**By the Honourable Senator Tardif:**

December 3, 2008—That she will call the attention of the Senate to the regrettable state of politics in Canada, where Canadians are becoming increasingly concerned that they have a Prime Minister who refuses to honour longstanding parliamentary traditions by not recognizing the role of members of the other place, who were democratically elected by Canadians in every region of the country, to hold the government to account and bring forward the best government for all Canadians.

No. 5.**By the Honourable Senator Cordy:**

December 3, 2008—That she will call the attention of the Senate to the regrettable state of politics in Canada, where Canadians are dismayed that the Prime Minister is damaging Canada's international reputation by insulting so many of our NATO allies who have long and honourable traditions of coalition governments.

No. 6.**By the Honourable Senator Fraser:**

December 3, 2008—That she will call the attention of the Senate to the regrettable state of politics in Canada, where Canadians are distressed by the fact that the current government displays consistent contempt for the fundamental rights of Canadians.

FEUILLETON DES AVIS**INTERPELLATIONS****N° 2.****Par l'honorable sénateur Hubley :**

27 novembre 2008—Qu'elle attirera l'attention du Sénat sur le traité sur les armes à sous-munitions.

Pour le vendredi 5 décembre 2008**N° 3.****Par l'honorable sénateur Cowan :**

3 décembre 2008—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'état regrettable de la scène politique au Canada, dont les Canadiens deviennent de plus en plus embarrassés d'avoir un Premier Ministre qui craint de faire face à la confiance de la chambre élue du Parlement, sachant que cette chambre n'a aucune confiance envers lui ou en son gouvernement incapable.

N° 4.**Par l'honorable sénateur Tardif :**

3 décembre 2008—Qu'elle attirera l'attention du Sénat sur l'état regrettable de la scène politique au Canada, dont les Canadiens deviennent de plus en plus inquiète d'avoir un Premier Ministre qui refuse d'honorer les traditions parlementaires de longue date en ignorant le rôle des membres de l'autre chambre, qui ont été démocratiquement élus par les Canadiens dans toutes les régions de notre pays, de tenir le gouvernement imputable et mettre en place le meilleur gouvernement possible pour tous les Canadiens.

N° 5.**Par l'honorable sénateur Cordy :**

3 décembre 2008—Qu'elle attirera l'attention du Sénat sur l'état regrettable de la scène politique au Canada, dont les Canadiens sont consternés que le Premier Ministre endommage la réputation internationale du Canada en insultant plusieurs de nos alliés de l'OTAN qui ont une tradition ancienne et honorable d'avoir des gouvernements de coalition.

N° 6.**Par l'honorable sénateur Fraser :**

3 décembre 2008—Qu'elle attirera l'attention du Sénat sur l'état regrettable de la scène politique au Canada, dont les Canadiens sont consternés du fait que le gouvernement actuel démontre un mépris constant envers les droits fondamentaux des canadiens.

No. 7.**By the Honourable Senator Mitchell:**

December 3, 2008—That he will call the attention of the Senate to the regrettable state of politics in Canada, where Canadians are frightened by the recent economic statement by the current government, which will put the country into deficit for the first time in over 10 years, after many years of balanced budgets and responsible economic actions by the two governments that preceded it.

No. 8.**By the Honourable Senator Banks:**

December 3, 2008—That he will call the attention of the Senate to the regrettable state of politics in Canada, where Canadians are becoming increasingly concerned that they might have a Prime Minister whose words they cannot trust or believe.

MOTIONS**No. 4. (four)****By the Honourable Senator Grafstein:**

November 20, 2008—That the Senate endorse the following Resolution, adopted by the OSCE Parliamentary Assembly at its 17th Annual Session, held at Astana, Kazakhstan, from June 29 to July 3, 2008:

**RESOLUTION ON A MEDITERRANEAN
FREE TRADE AREA**

1. Reiterating the fundamental importance of the economic and environmental aspects of the OSCE concept of security,
2. Recognizing that without economic growth there can be no peace or stability,
3. Recalling the importance that the OSCE Parliamentary Assembly accords to the development of international trade, as underlined by the Assembly's fifth economic conference on the theme of *Strengthening Stability and Co-operation through International Trade*, which was held in Andorra, in May 2007,
4. Maintaining that creating a free trade area will, inter alia, contribute significantly to the efforts to achieve peace,
5. Recalling that the European Union itself was made possible by the establishment of free-trade areas, first the European Coal and Steel Community in 1951 and then the European Economic Community in 1957,

Nº 7.**Par l'honorable sénateur Mitchell :**

3 décembre 2008—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'état regrettable de la scène politique au Canada, dont les Canadiens sont apeurés du dernier énoncé économique du gouvernement actuel, qui mettra le pays en déficit pour la première fois en plus de 10 ans, après plusieurs années de budgets équilibrés et d'actions économiques responsables des deux gouvernements qui l'ont précédé.

Nº 8.**Par l'honorable sénateur Banks :**

3 décembre 2008—Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'état regrettable de la scène politique au Canada, dont les Canadiens deviennent de plus en plus alarmés qu'ils n'aient peut-être pas un Premier Ministre dont les dires peuvent être cru ou en lesquels ils peuvent avoir confiance.

MOTIONS**Nº 4. (quatre)****Par l'honorable sénateur Grafstein :**

20 novembre 2008—Que le Sénat appuie la Résolution suivante, adoptée par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE lors de sa 17^e session annuelle, tenue à Astana, Kazakhstan, du 29 juin au 3 juillet 2008 :

**RESOLUTION SUR LE LIBRE-ECHANGE
DANS LE BASSIN MEDITERRANEEN**

1. Réitérant l'importance primordiale de la dimension économique et environnementale dans le concept de sécurité de l'OSCE,
2. Affirmant que sans croissance économique, il n'y ni paix ni stabilité possible,
3. Rappelant l'importance que l'Assemblée parlementaire de l'OSCE accorde au développement du commerce international, comme l'a souligné la cinquième conférence économique de l'Assemblée sur *Le renforcement de la stabilité et de la coopération grâce au commerce international*, qui s'est tenue à Andorre en mai 2007,
4. Soutenant que la création d'une zone de libre-échange contribuera entre autres, et de façon importante, aux efforts en faveur de la paix,
5. Rappelant que l'Union Européenne a elle-même été rendue possible par l'instauration de zones de libre-échange, d'abord en 1951 de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, puis en 1957 de la Communauté économique européenne,

6. Recalling the Helsinki Final Act of 1975, in which OSCE participating States expressed their intention "to encourage with the non-participating Mediterranean States the development of mutually beneficial co-operation in the various fields of economic activity" and to "contribute to a diversified development of the economies of the non-participating Mediterranean countries",
7. Recalling the Helsinki Final Act, in which OSCE participating States recognized "the importance of bilateral and multilateral intergovernmental and other agreements for the long-term development of trade" and undertook "to reduce or progressively eliminate all kinds of obstacles to the development of trade",
8. Celebrating the decision made at the OSCE Summit in Budapest in 1994 to create a Contact Group with Mediterranean Partners for Cooperation,
9. Expressing support for the Barcelona Declaration of 1995 regarding the establishment of a free trade area between the members of the European Union and all Mediterranean states by 2010,
10. Saluting the American Middle East Free Trade Area Initiative (MEFTA) launched in 2003,
11. Concerned by the slow pace of economic development in the Middle East, especially in the agriculture sector and the knowledge-based economy, where two-thirds of the population is under the age of 35,
12. Considering the obstacles to economic growth posed by agricultural trade and tariff barriers, as discussed at the OSCE Parliamentary Assembly meeting in Rhodes in 2004,
13. Considering the lack of direct foreign investment in Middle Eastern Arab countries and the concentration of such investment in a small number of these countries,
14. Noting that despite the efforts made in the Middle East to stimulate free trade, economic growth in Mediterranean countries is markedly stronger in the Israel-Europe-North America axis than among countries in the region, and
15. Encouraged by the increased literacy rate and the increased participation of women in the domestic economies of countries in the Mediterranean basin,
6. Rappelant le Document final d'Helsinki de 1975 dans lequel les États participants de l'OSCE ont déclaré leur intention « d'encourager avec les États méditerranéens non participants le développement d'une coopération mutuellement avantageuse dans les divers domaines de l'activité économique », et de « contribuer à un développement diversifié de l'économie des pays méditerranéens non participants »,
7. Rappelant le Document final d'Helsinki dans lequel les États participants de l'OSCE ont reconnu « l'importance des accords bilatéraux et multilatéraux intergouvernementaux et autres accords pour le développement à long terme des échanges commerciaux », et ont pris l'engagement de « s'efforcer de réduire ou d'éliminer progressivement les obstacles de toute nature au développement des échanges commerciaux »,
8. Se félicitant de la décision du Sommet de l'OSCE à Budapest en 1994 de créer un Groupe de contact avec les Partenaires méditerranéens pour la coopération,
9. Soutenant la Déclaration de Barcelone de 1995 visant l'instauration en 2010 d'une zone de libre-échange entre les membres de l'Union européenne et l'ensemble des États du bassin méditerranéen,
10. Saluant l'initiative américaine dite de la Zone de libre-échange du Moyen-Orient lancée en 2003,
11. Préoccupée par la lenteur du développement économique du Moyen-Orient, particulièrement dans le secteur agricole et dans l'économie du savoir, alors que les deux tiers de la population sont âgés de moins de 35 ans,
12. Déplorant les freins à la croissance économique qu'entraînent les barrières commerciales et tarifaires imposées au commerce de l'agriculture dans cette région, tel que soulevé lors de la Réunion d'automne de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à Rhodes en 2004,
13. Déplorant le peu d'investissement étranger direct effectué dans les pays du Moyen-Orient arabe, et la concentration de cet investissement dans un petit nombre de ces pays,
14. Soulignant que, malgré les efforts entrepris au Moyen-Orient pour stimuler le libre-échange, la croissance économique des pays du bassin méditerranéen est nettement plus vigoureuse dans l'axe Israël-Europe-Amérique du Nord qu'entre les autres pays de la région,
15. Encouragée par l'augmentation du taux d'alphabétisation et de l'accroissement de la participation des femmes aux économies nationales des pays du bassin méditerranéen,

The OSCE Parliamentary Assembly:

16. Recommends the creation of a Mediterranean Economic Commission whose objective would be to quickly reduce trade barriers and facilitate the transition to a knowledge-based economy in countries in the region;
17. Recommends the creation of a Mediterranean Agricultural Marketing Board whose objective would be to create jobs in the agriculture sector for young people in the region;
16. Recommande la création d'une Commission économique de la Méditerranée dont l'objectif serait de réduire à courte échéance les obstacles commerciaux et de favoriser la transition des pays de la région vers l'économie du savoir;
17. Recommande la création d'un Office de la commercialisation agricole de la Méditerranée, dont l'objectif serait la création d'emplois dans le secteur agricole pour les jeunes de la région;

18. Invites OSCE participating countries and partner states for co-operation to intensify their efforts under the Barcelona Process and to more fully benefit from the MEFTA Initiative in order to expedite the establishment of a free-trade area among all Mediterranean countries.

18. Invite les États participants de l'OSCE ainsi que les États partenaires pour la coopération à intensifier leurs efforts dans le cadre du Processus de Barcelone, et de tirer le meilleur profit de l'Initiative de la Zone de libre-échange du Moyen-Orient (MEFTA Initiative), afin d'accélérer la mise en place d'une zone de libre-échange entre l'ensemble des États du bassin méditerranéen.

No. 5. (four)

By the Honourable Senator Grafstein:

November 20, 2008—That the Senate endorse the following Resolution, adopted by the OSCE Parliamentary Assembly at its 17th Annual Session, held at Astana, Kazakhstan, from June 29 to July 3, 2008:

RESOLUTION ON EXPANDING TRADE BETWEEN NORTH AMERICA AND EUROPE

1. Reaffirming the importance of trade for economic growth, political stability and international peace,
2. Recalling the fundamental importance of the economic and environmental dimension in the OSCE's comprehensive approach to security,
3. Considering that expanded free trade between North American and European markets will benefit all OSCE participating States politically as well as economically,
4. Recalling the commitments made by the participating States at the Maastricht Ministerial Council in December 2003 regarding the liberalization of trade and the elimination of barriers limiting market access,
5. Recalling the recommendations of the 2006 OSCE *Best Practice Guide for a Positive Business and Investment Climate*, published by the Office of the Co-ordinator of OSCE Economic and Environmental Activities, which advocate stronger international trade policies and conditions favourable to the circulation of international capital,
6. Concurring with the conclusions of the Co-ordinator of OSCE Economic and Environmental Activities that free trade agreements and the reduction of tariffs are vital to a strong trade policy,
7. Recalling the importance that the OSCE Parliamentary Assembly accords to the development of international trade as underlined by the Assembly's Fifth Economic Conference on the theme of "Strengthening Stability and Co-operation through International Trade" held in Andorra in May 2007,
8. Recalling the deep historical and cultural ties between the peoples and states of North America and Europe which shaped their common values, on which the OSCE is based, and which are reinforced by the strength of their economic links,
9. Recognizing the considerable impact that the economies of North America and Europe have on international trade,

N° 5. (quatre)

Par l'honorable sénateur Grafstein :

20 novembre 2008—Que le Sénat appuie la Résolution suivante, adoptée par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE lors de sa 17^e session annuelle, tenue à Astana, Kazakhstan, du 29 juin au 3 juillet 2008 :

RESOLUTION SUR L'EXPANSION DU COMMERCE ENTRE L'AMÉRIQUE DU NORD ET L'EUROPE

1. Réaffirmant l'importance du commerce pour la croissance économique, la stabilité politique et la paix internationale,
2. Rappelant l'importance fondamentale de la dimension économique et environnementale dans l'approche globale de l'OSCE à la question de la sécurité,
3. Considérant qu'un élargissement du libre-échange entre l'Amérique du Nord et l'Europe sera bénéfique à tous les États participants de l'OSCE, sur le plan politique et économique,
4. Rappelant les engagements pris par les États participants au Conseil ministériel de Maastricht, en décembre 2003, en ce qui concerne la libéralisation du commerce et l'élimination des barrières qui limitent l'accès aux marchés,
5. Rappelant les recommandations du *Guide des bonnes pratiques de l'OSCE pour un climat favorable aux affaires et aux investissements*, publié en 2006 par le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales, qui préconise des politiques plus strictes de commerce international et des conditions favorables à la circulation du capital international,
6. Conformément aux conclusions du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE à l'effet que les accords de libre-échange et la réduction des tarifs sont essentiels à une politique commerciale vigoureuse,
7. Rappelant l'importance que l'Assemblée parlementaire de l'OSCE accorde au développement du commerce international comme en témoigne la Cinquième Conférence économique de l'Assemblée parlementaire sur le thème « Renforcer la stabilité et la coopération par le commerce international » tenue à Andorre en mai 2007,
8. Rappelant les liens historiques et culturels profonds qui unissent les peuples et les États de l'Amérique du Nord et de l'Europe, qui ont façonné les valeurs communes sur lesquelles se fonde l'OSCE, et qui sont raffermis par la vigueur de leurs liens économiques,
9. Reconnaissant l'impact considérable qu'ont les économies de l'Amérique du Nord et de l'Europe sur le commerce international,

10. Considering the increasingly interdependent nature of the economic links between North America and Europe,
11. Noting the scope and depth of trade between North America and Europe which benefits public accounts and the private sector in addition to generating opportunities for employment,
12. Welcoming recently signed agreements that promote greater and freer trade between a limited number of markets in North America and Europe, such as the January 2008 Free Trade Agreement between Canada and the European Free Trade Association,
13. Acknowledging the appeal of the emerging markets in Asia and South America, whose growth will generate new levels of competition and economic efficiencies for trade between North America and Europe,
14. Concerned with the persistence of trade barriers in the economic relations between North America and Europe which limit opportunities for greater economic growth and human development,
15. Concerned with the state of the Doha Round of negotiations at the World Trade Organization which is affecting inter-regional trade negotiations such as the Canada-European Union Trade and Investment Enhancement Agreement suspended since 2006,

The OSCE Parliamentary Assembly:

16. Resolves that seminars and conferences to raise awareness of the opportunities and shared benefits of trade liberalization should be considered;
17. Calls on the parliaments of the OSCE participating States to vigorously support and accelerate all multilateral, inter-institutional and bilateral initiatives that promote the liberalization of trade between North America and Europe, including the harmonization of standards and the elimination of regulatory barriers;
18. Calls on the parliaments of the OSCE participating States to sustain the political will of their governments as members of existing economic agreements, including the North American Free Trade Agreement, the European Union, the European Free Trade Association and the Central European Free Trade Agreement, to develop transatlantic partnership agreements that expand and liberalise trade between and among them;
19. Recommends that current and future initiatives that target expanded trade between the economies of North America and Europe consider greater involvement where appropriate of regional and subregional governments and groupings;

10. Considérant l'interdépendance croissante des liens économiques qui se tissent entre l'Amérique du Nord et l'Europe,
11. Constatant l'ampleur et la profondeur des rapports commerciaux entre l'Amérique du Nord et l'Europe qui sont à l'avantage du secteur public et du secteur privé en plus de créer des occasions d'emploi,
12. Considérant d'un bon œil les accords récemment signés pour la promotion d'échanges commerciaux encore plus libres entre certains marchés de l'Amérique du Nord et de l'Europe, tel l'accord signé en janvier 2008 entre le Canada et l'Association européenne de libre-échange,
13. Reconnaissant l'attrait que présentent les marchés émergents de l'Asie et de l'Amérique du Sud dont la croissance suscitera d'autres occasions de concurrence et de rentabilité économique pour le commerce entre l'Amérique du Nord et l'Europe,
14. Déplorant la persistance des barrières commerciales dans les rapports économiques entre l'Amérique du Nord et l'Europe, qui limitent les possibilités de plus grande croissance économique et de développement humain,
15. Déplorant l'état actuel des négociations de l'Organisation mondiale du commerce, dans le cadre du Cycle de Doha, qui nuit aux négociations interrégionales et notamment à celles de l'Accord Canada-Union européenne sur le renforcement du commerce et de l'investissement, suspendu depuis 2006,

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE

16. Décide qu'il faudrait envisager d'organiser des séminaires et des conférences pour mieux faire prendre conscience des perspectives qu'ouvre la libéralisation des échanges commerciaux et des avantages qu'elle présente pour tous;
17. Invite les parlements des États participants de l'OSCE à soutenir vigoureusement et à faire progresser toutes les initiatives multilatérales, interinstitutionnelles et bilatérales qui vont dans le sens de la libéralisation du commerce entre l'Amérique du Nord et l'Europe, notamment l'harmonisation des normes et l'élimination des barrières réglementaires;
18. Invite les parlements des États participants de l'OSCE à soutenir la volonté politique de leurs gouvernements, en leur qualité d'adhérents à un accord économique existant, notamment l'Accord de libre-échange nord-américain, l'Union européenne, l'Association européenne de libre-échange et l'Accord de libre-échange centre européen, de favoriser les accords de partenariat transatlantique qui contribuent à l'expansion et à la libéralisation du commerce parmi et entre eux;
19. Recommande que les initiatives actuelles et futures qui ciblent l'expansion du commerce entre les économies de l'Amérique du Nord et de l'Europe fassent, le cas échéant, une part plus grande à la participation des gouvernements et des groupes régionaux et sous-régionaux;

20. Recommends that current and future initiatives that target expanded trade between the economies of North America and Europe reflect the principles and standards of the OSCE, particularly human rights, environmental protection, sustainable development and economic and social rights, including workers' rights, as agreed to in the 1990 Document of the Bonn Conference on *Economic Co-operation in Europe*, the 1990 Document of the Copenhagen Meeting of the Conference on the *Human Dimension of the CSCE* and the 1990 *Charter of Paris for a New Europe*.
20. Recommande que les initiatives actuelles et futures qui ciblent l'expansion du commerce entre les économies de l'Amérique du Nord et de l'Europe témoignent des principes et des normes de l'OSCE, en particulier les droits humains, la protection de l'environnement, le développement durable et les droits économiques et sociaux, y compris les droits des travailleurs, comme il en a été convenu en 1990 dans la Déclaration finale de la Conférence de Bonn sur la *coopération économique en Europe*, dans le document de la Conférence de Copenhague sur la *dimension humaine de la CSCE* et dans la *Charte de Paris pour une Nouvelle Europe*.

No. 6. (four)

By the Honourable Senator Grafstein:

November 20, 2008—That the Senate endorse the following Resolution, adopted by the OSCE Parliamentary Assembly at its 17th Annual Session, held at Astana, Kazakhstan, from June 29 to July 3, 2008:

RESOLUTION ON WATER MANAGEMENT IN THE OSCE AREA

1. Reiterating the fundamental importance of the environmental aspects of the OSCE concept of security,
2. Recognizing the link between natural resource problems and disputes or conflicts within and between states,
3. Noting the opportunities presented by resource management initiatives that address common environmental problems, including local ownership and sub-regional programmes and co-operation amongst governments, and which promote peace-building processes,
4. Recalling the OSCE's role in encouraging sustainable environmental policies that promote peace and stability, specifically the 1975 *Helsinki Final Act*, the 1990 *Concluding Document of the CSCE Conference on Economic Co-operation in Europe* (Bonn Document), the 1999 *Charter for European Security* adopted at the Istanbul Summit, the 2003 *OSCE Strategy Document for the Economic and Environmental Dimension* (Maastricht Strategy), other OSCE relevant documents and decisions regarding environmental issues, and the outcome of all previous Economic and Environmental Fora, which have established a basis for the OSCE's work in the area of environment and security,
5. Recognizing that water is of vital importance to human life and that it is an element of the human right to life and dignity,
6. Noting the severity of water management issues and the scarcity of water resources faced by many states in the OSCE region, affected in particular by unregulated social and economic activities, including urban development, industry, and agriculture,

Nº 6. (quatre)

Par l'honorable sénateur Grafstein :

20 novembre 2008—Que le Sénat appuie la Résolution suivante, adoptée par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE lors de sa 17^e session annuelle, tenue à Astana, Kazakhstan, du 29 juin au 3 juillet 2008 :

RESOLUTION SUR LA GESTION DE L'EAU DANS L'ESPACE GEOGRAPHIQUE DE L'OSCE

1. Réitérant l'importance fondamentale de l'aspect environnemental de la sécurité de l'OSCE,
2. Reconnaissant le lien entre les problèmes de ressources naturelles et les différends et conflits au sein des Etats et entre eux,
3. Signalant les possibilités offertes par les initiatives de gestion des ressources qui tiennent compte des problèmes environnementaux courants, notamment les programmes de prise en charge locale et sous-régionale et la coopération entre les gouvernements, et qui favorisent les processus de consolidation de la paix,
4. Rappelant le rôle de l'OSCE consistant à favoriser les politiques de développement durable axées sur la paix et la stabilité, en particulier l'*Acte final d'Helsinki de 1975*, le *Document de clôture de 1990 de la Conférence de la CSCE sur la coopération économique en Europe* (Document de Bonn), la *Charte de sécurité européenne de 1999* adoptée au Sommet d'Istanbul, le *Document stratégique de l'OSCE de 2003 pour la dimension économique et environnementale* (Stratégie de Maastricht), les autres décisions et documents de l'OSCE concernant des questions environnementales, et les résultats de tous les forums économiques et environnementaux précédents, qui ont établi une base pour l'action de l'OSCE dans le domaine de l'environnement et de la sécurité,
5. Reconnaissant l'importance vitale de l'eau pour la vie humaine et le fait que c'est un élément du droit de l'homme à la vie et à la dignité,
6. Signalant la gravité des problèmes de gestion de l'eau et la rareté des ressources en eau dans bon nombre des pays de l'espace géographique de l'OSCE particulièrement touchés par les activités économiques et sociales non réglementées, notamment le développement urbain, l'industrie et l'agriculture,

7. Concerned by the impact of poor water management systems on human health, the environment, the sustainability of biodiversity and aquatic and land-based eco-systems, affecting political and socio-economic development,
8. Concerned by the more than 100 million people in the pan-European region who continue to lack access to safe drinking water and adequate sanitation,
9. Concerned by those areas and people in the North American region of the OSCE space without access to safe drinking water and sanitation,
10. Concerned by the potential for water management issues to escalate if options to address and reverse the problem are not duly considered and implemented,
11. Recognizing the importance of good environmental governance and responsible water management for the governments of participating States,
12. Applauding the work of the Preparatory Seminar for the Tenth OSCE Economic Forum which took place in 2001 in Belgrade and which focused on water resource management and the promotion of regional environmental co-operation in South-Eastern Europe,
13. Applauding the work of the 15th OSCE Economic and Environmental Forum and its preparatory meetings, "Key challenges to ensure environmental security and sustainable development in the OSCE area: Water Management," held in Zaragoza, Spain,
14. Applauding the OSCE's *Madrid Declaration on Environment and Security* adopted at the 2007 Ministerial Council which draws attention to water management as an environmental risk which may have a substantial impact on security in the OSCE region and which might be more effectively addressed within the framework of multilateral co-operation,
15. Expressing support for the efforts made to date by several participating States of the OSCE to deal with the problem, including the workshop on water management organized by the OSCE Centre in Almaty in May 2007 for experts from Central Asia and the Caucasus,
7. S'inquiétant de l'impact des mauvais systèmes de gestion de l'eau sur la santé humaine, l'environnement, la durabilité de la biodiversité et des écosystèmes terrestres et aquatiques, qui nuit au développement politique et socio-économique,
8. S'inquiétant du fait que plus de 100 millions de personnes dans la région paneuropéenne n'ont toujours pas accès à de l'eau potable ni à un assainissement adéquat,
9. S'inquiétant des zones et peuples de la région nord-américaine de l'espace géographique de l'OSCE qui n'ont pas accès à de l'eau potable ni à un assainissement,
10. S'inquiétant du risque d'aggravation des problèmes de gestion de l'eau si les options pour régler le problème ne sont pas dûment considérées et appliquées,
11. Reconnaissant l'importance d'une bonne gouvernance environnementale et d'une gestion responsable de l'eau par les gouvernements des États participants,
12. Saluant les travaux de l'atelier préparatoire au 10^{ème} Forum économique de l'OSCE qui s'est tenu à Belgrade en 2001 et qui portait sur la gestion des ressources en eau et la promotion de la coopération régionale en matière d'environnement dans le sud-est de l'Europe,
13. Saluant les travaux du 15^{ème} Forum économique et environnemental de l'OSCE et de ses réunions préparatoires sur les principaux défis pour assurer la sécurité environnementale et le développement durable dans l'espace géographique de l'OSCE — gestion de l'eau, à Zaragoza, en Espagne,
14. Saluant la *Déclaration de Madrid de l'OSCE sur l'environnement et la sécurité*, adoptée au Conseil ministériel de 2007, qui attire l'attention sur la gestion de l'eau comme étant un risque environnemental pouvant avoir un impact majeur sur la sécurité dans l'espace géographique de l'OSCE et qu'on pourrait peut-être mieux régler dans le cadre d'une coopération multilatérale,
15. Exprimant son soutien pour les efforts déployés jusqu'à présent par plusieurs États de l'OSCE pour régler le problème, notamment l'atelier sur la gestion de l'eau organisé par le Centre de l'OSCE à Almaty, en mai 2007, pour les experts de l'Asie centrale et du Caucase,

The OSCE Parliamentary Assembly:

16. Calls on the OSCE participating States to undertake sound water management to support sustainable environmental policies;
17. Recommends that the OSCE participating States pursue and apply the measures necessary to implement the 2007 *Madrid Declaration on Environment and Security*;
18. Recommends that such water management and oversight activities include national, regional and local co-operative initiatives that share best practices and provide support and assistance amongst each other;

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE

16. Demande aux États participants de l'OSCE d'entreprendre une saine gestion de l'eau en accord avec les politiques de développement durable ;
17. Recommande aux États participants de l'OSCE de prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la *Déclaration de Madrid de 2007 sur l'environnement et la sécurité* ;
18. Recommande que ces activités de gestion de l'eau et de surveillance comprennent des initiatives nationales, régionales et locales de coopération qui réunissent les meilleures pratiques et prévoient de l'entraide entre les États ;

19. Recommends that the OSCE participating States adopt the multiple barrier approach to drinking water protection, with particular attention to water tables, in their national, regional and local regulations to ensure that people living throughout the OSCE space have access to safe drinking water;
20. Recommends that the OSCE participating States consider developing more effective national, sub-national and local results-based, action-oriented and differentiated approaches to sound water management policies;
21. Encourages the OSCE participating States to continue their work with other regional and international institutions and organizations with respect to water management solutions, providing for the establishment of supranational arbitral commissions with decision-making powers delegated by the States.
19. Recommande aux États participants de l'OSCE d'adopter, dans leur réglementation nationale, régionale et locale, une approche à barrières multiples pour protéger l'eau potable, et en particulier la nappe phréatique, afin de s'assurer que la population vivant dans l'espace géographique de l'OSCE a accès à de l'eau potable;
20. Recommande aux États participants de l'OSCE d'envisager la mise au point d'approches plus efficaces aux niveaux national, infranational et local en matière de saine gestion de l'eau qui soient axées sur les résultats, pragmatiques et diversifiées;
21. Encourage les États participants de l'OSCE à poursuivre leur travail avec d'autres institutions et organisations régionales et internationales en ce qui concerne la gestion de l'eau, en prenant les mesures voulues pour créer des commissions d'arbitrage supranationales auxquelles les Etats délégueraient des pouvoirs décisionnels.

No. 7. (four)

By the Honourable Senator Grafstein:

November 20, 2008—That the Senate endorse the following Resolution, adopted by the OSCE Parliamentary Assembly at its 17th Annual Session, held at Astana, Kazakhstan, from June 29 to July 3, 2008:

**RESOLUTION ON COMBATING
ANTI-SEMITISM, ESPECIALLY
ITS MANIFESTATIONS IN THE MEDIA
AND IN ACADEMIA**

1. Recalling the Parliamentary Assembly's leadership in increasing the focus and attention of the participating States since the 2002 Annual Session in Berlin on issues related to manifestations of anti-Semitism,
2. Reaffirming especially the 2002 Porto Ministerial Decision condemning "anti-Semitic incidents in the OSCE area, recognizing the role that the existence of anti-Semitism has played throughout history as a major threat to freedom",
3. Referring to the commitments made by the participating States in the previous OSCE conferences in Vienna (2003), Berlin (2004), Brussels (2004) and Cordoba (2005) regarding legal, political and educational efforts to fight anti-Semitism,
4. Welcoming all efforts of the parliaments of the OSCE participating States on combating anti-Semitism, especially the All-Party Parliamentary Inquiry on anti-Semitism in the United Kingdom,
5. Noting with satisfaction all initiatives of the civil society organizations which are active in the field of combating anti-Semitism,
6. Acknowledging that incidents of anti-Semitism occur throughout the OSCE region and are not unique to any one country, which necessitates unwavering steadfastness by all participating States to erase this black mark on human history,

Nº 7. (quatre)

Par l'honorable sénateur Grafstein :

20 novembre 2008—Que le Sénat appuie la Résolution suivante, adoptée par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE lors de sa 17^e session annuelle, tenue à Astana, Kazakhstan, du 29 juin au 3 juillet 2008 :

**RESOLUTION SUR LA LUTTE CONTRE
L'ANTISEMITISME, NOTAMMENT SES
MANIFESTATIONS DANS LES MEDIAS ET
LES MILIEUX UNIVERSITAIRES**

1. Rappelant que l'Assemblée parlementaire a joué un rôle exemplaire en attirant et en ciblant davantage l'attention des Etats participants, depuis la session annuelle de 2002 à Berlin, sur les questions liées aux manifestations d'antisémitisme,
2. Soulignant en particulier la décision du Conseil ministériel réuni à Porto en 2002 qui condamnait « les incidents antisémites dans la région de l'OSCE, en reconnaissant le rôle qu'a joué l'antisémitisme dans l'histoire en tant que danger majeur pour la liberté »,
3. Se référant aux engagements pris par les Etats participants au cours des précédentes conférences de l'OSCE tenues à Vienne (2003), Berlin (2004), Bruxelles (2004) et Cordoue (2005) au sujet des efforts juridiques, politiques et pédagogiques visant à lutter contre l'antisémitisme,
4. Se félicitant de tous les efforts que les parlements des Etats participants de l'OSCE consacrent à la lutte contre l'antisémitisme, notamment l'enquête parlementaire multipartite sur l'antisémitisme au Royaume-Uni,
5. Notant avec satisfaction toutes les initiatives prises par des organisations de la société civile qui s'emploient à lutter contre l'antisémitisme,
6. Reconnaissant que les incidents liés à l'antisémitisme se produisent dans tout l'espace de l'OSCE et ne sont pas propres à un pays déterminé, ce qui exige une fermeté inébranlable de la part de tous les Etats participants en vue de faire disparaître cette tache noire de l'histoire de l'humanité,

The OSCE Parliamentary Assembly:

7. Appreciates the ongoing work undertaken by the OSCE and ODIHR through its Programme on Tolerance and Non-discrimination and supports the continued organisation of expert meetings on anti-Semitism and other forms of intolerance aimed at enhancing the implementation of relevant OSCE commitments;
8. Appreciates the initiative by Mr John Mann MP (United Kingdom) to create a world-wide Inter-Parliamentary Coalition for Combating Anti-Semitism and encourages the parliaments of the OSCE participating States to support this initiative;
9. Urges participating States to present written reports on their activities to combat anti-Semitism and other forms of discrimination at the 2009 Annual Session;
10. Reminds participating States to improve methods of monitoring and to report anti-Semitic incidents and other hate crimes to the Office for Democratic Institutions and Human Rights (ODIHR) in a timely manner;
11. Recognizes the importance of the ODIHR tools in improving the effectiveness of States' response to anti-Semitism, such as teaching materials on anti-Semitism, the OSCE/ODIHR Law Enforcement Officers Programme (LEOP), which helps police forces within participating States better to identify and combat incitement to anti-Semitism and other hate crimes, and civil society capacity-building to combat anti-Semitism and hate crimes, including through the development of networks and coalitions with Muslim, Roma, African descendant and other communities combating intolerance; and recommends that other States make use of these tools;
12. Expresses appreciation of the commitment by 10 countries — Croatia, Denmark, Germany, Lithuania, the Netherlands, Poland, the Russian Federation, Slovakia, Spain and Ukraine — in co-developing with ODIHR and the Anne Frank House teaching materials on the history of Jews and anti-Semitism in Europe, and encourages all other OSCE participating States to adopt these teaching materials in their respective national languages and put them into practice;
13. Encourages participating States to adopt the guide for educators entitled *Addressing Anti-Semitism — WHY and HOW*, developed by ODIHR in co-operation with Yad Vashem, in their respective national languages and put them into practice;
14. Urges governments to create and employ curricula that go beyond Holocaust education in dealing with Jewish life, history and culture;
15. Condemns continued incidents of anti-Semitic stereotypes appearing in the media, including news reports, news commentaries, as well as published commentaries by readers;

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE

7. Apprécie les travaux entrepris par l'OSCE et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE par l'intermédiaire de son programme en faveur de la tolérance et de la non-discrimination et souscrit à l'idée de continuer à organiser des réunions d'experts sur l'antisémitisme et les autres formes d'intolérance en vue de renforcer la mise en œuvre des engagements de l'OSCE en la matière;
8. Apprécie l'initiative lancée par M. John Mann, membre du Parlement (Royaume-Uni), en vue de créer une coalition interparlementaire mondiale pour la lutte contre l'antisémitisme et incite les parlements des Etats participants de l'OSCE à soutenir cette initiative;
9. Prie les Etats participants de présenter des rapports écrits sur leurs activités en matière de lutte contre l'antisémitisme et les autres formes de discrimination lors de la session annuelle de 2009;
10. Rappelle aux Etats participants la nécessité d'améliorer les méthodes de suivi et de rendre compte des incidents antisémites et des autres crimes de haine au Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) en temps opportun;
11. Reconnait l'importance des instruments du BIDDH pour améliorer l'efficacité de la réaction des Etats à l'antisémitisme, par exemple les matériels pédagogiques sur l'antisémitisme et le programme de formation des agents de la force publique du BIDDH destiné à aider les forces de police des Etats participants à mieux identifier et combattre les incitations à l'antisémitisme et aux crimes inspirés par la haine, et à renforcer la capacité de la société civile à lutter contre l'antisémitisme et les crimes inspirés par la haine, notamment par la constitution de réseaux et de coalitions avec les communautés musulmane, rom, d'ascendance africaine et les autres communautés qui luttent contre l'intolérance, et recommande que les autres Etats fassent usage de ces instruments;
12. Se félicite de l'engagement de dix pays — Allemagne, Croatie, Danemark, Espagne, Fédération de Russie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Slovaquie et Ukraine — à élaborer conjointement avec le BIDDH et la Maison d'Anne Frank des matériels pédagogiques sur l'histoire des Juifs et l'antisémitisme en Europe, et encourage tous les autres Etats participants de l'OSCE à adopter ces matériels pédagogiques dans leurs langues nationales respectives et à en faire usage;
13. Encourage les Etats participants à adopter dans leurs langues nationales respectives le guide à l'intention des enseignants intitulé « *Aborder l'antisémitisme: pourquoi et comment?* », élaboré par le BIDDH en coopération avec Yad Vashem, et à en faire usage;
14. Prie les gouvernements de créer et d'utiliser des programmes d'études qui iront au-delà de l'enseignement sur l'Holocauste en traitant de la vie, de l'histoire et de la culture juives;
15. Condamne l'apparition constante de stéréotypes antisémites dans les médias, y compris les bulletins d'information, les commentaires sur l'information et les commentaires diffusés par des lecteurs;

16. Condemns the use of double standards in media coverage of Israel and its role in the Middle East conflict;
17. Calls upon the media to have discussions on the impact of language and imagery on Judaism, anti-Zionism and Israel and its consequences on the interaction between communities in the OSCE participating States;
18. Deplores the continued dissemination of anti-Semitic content via the Internet, including through websites, blogs and email;
19. Urges participating States to increase their efforts to counter the spread of anti-Semitic content, including its dissemination through the Internet, within the framework of their respective national legislation;
20. Urges editors to refrain from publishing anti-Semitic material and to develop a self-regulated code of ethics for dealing with anti-Semitism in media;
21. Calls upon participating States to prevent the distribution of television programmes and other media which promote anti-Semitic views and incite anti-Semitic crimes, including, but not limited to, satellite broadcasting;
22. Reminds participating States of measures to combat the dissemination of racist and anti-Semitic material via the Internet suggested at the 2004 OSCE Meeting on the Relationship between Racist, Xenophobic and Anti-Semitic Propaganda on the Internet and Hate Crimes, that include calls to:
- pursue complementary parallel strategies,
 - train investigators and prosecutors on how to address bias-motivated crimes on the Internet,
 - support the establishment of programmes to educate children about bias-motivated expression they may encounter on the Internet,
 - promote industry codes of conduct,
 - gather data on the full extent of the distribution of anti-Semitic hate messages on the Internet;
23. Deplores the continued intellectualization of anti-Semitism in academic spheres, particularly through publications and public events at universities;
24. Suggests the preparation of standards and guidelines on academic responsibility to ensure the protection of Jewish and other minority students from harassment, discrimination and abuse in the academic environment;
25. Urges all participants of the upcoming Durban Review Conference in Geneva to make sure that pressing issues of racism around the world will be properly assessed and that the conference will not be misused as a platform for promoting anti-Semitism;
16. Condamne l'utilisation de deux poids, deux mesures dans la façon dont les médias traitent d'Israël et de son rôle dans le conflit du Moyen-Orient;
17. Invite les médias à s'entretenir de l'incidence de la langue et des images sur le judaïsme, l'antisionisme et Israël et des conséquences qui en découlent pour l'interaction entre les communautés dans les Etats participants de l'OSCE;
18. Déplore la diffusion constante de contenus antisémites par le biais d'Internet, y compris les sites Web, les blogs et le courrier électronique;
19. Prie les Etats participants d'accroître leurs efforts en vue de contrecarrer la propagation de contenus antisémites, y compris la diffusion par le biais d'Internet, dans le cadre de leur législation nationale;
20. Prie les directeurs de publication de s'abstenir de diffuser des matériels antisémites et d'élaborer un code d'éthique autorégulé pour traiter de l'antisémitisme dans les médias;
21. Invite les Etats participants à empêcher la diffusion de programmes de télévision et d'autres médias qui privilient les opinions antisémites et encouragent les crimes antisémites, s'agissant notamment, mais pas exclusivement, de la télédiffusion par satellite;
22. Rappelle aux Etats participants les mesures visant à lutter contre la diffusion de matériels racistes et antisémites par le biais d'Internet qui ont été suggérées lors de la réunion de l'OSCE de 2004 sur la relation entre la propagande raciste, xénophobe et antisémite sur Internet et les crimes de haine et qui appellent notamment à:
- poursuivre des stratégies parallèles et complémentaires,
 - initier les enquêteurs et les représentants du parquet à la façon d'aborder sur Internet les crimes à motivation tendancieuse,
 - appuyer la mise en place de programmes visant à apprendre aux enfants à reconnaître les expressions à motivation tendancieuse qu'ils sont susceptibles de rencontrer sur Internet,
 - promouvoir l'établissement de codes de conduite pour les industries,
 - recueillir des données relatives à l'ampleur de la diffusion des messages de haine antisémite sur Internet;
23. Déplore l'intellectualisation permanente de l'antisémitisme dans les milieux universitaires, en particulier au moyen de publications et de réunions publiques dans les universités;
24. Suggère que des normes et directives soient élaborées sur la responsabilité qu'ont les autorités universitaires d'assurer la protection des étudiants juifs et des étudiants d'autres communautés minoritaires contre le harcèlement, la discrimination et les mauvais traitements en milieu universitaire;
25. Prie tous les participants à la conférence de suivi de Durban, qui se tiendra prochainement à Genève, de s'assurer que les questions urgentes de racisme dans l'ensemble du monde seront correctement évaluées et que la conférence ne sera pas utilisée de façon abusive comme tribune pour favoriser l'antisémitisme;

26. Suggests that the delegations of the OSCE participating States hold a meeting on the eve of the Durban Review Conference to discuss and evaluate the Durban Review process.

26. Suggère que les délégations des Etats participants de l'OSCE tiennent une réunion la veille de la conférence de suivi de Durban en vue d'examiner et d'évaluer le processus de suivi de Durban.

No. 3. (four)

By the Honourable Senator Carstairs, P.C.:

November 20, 2008—That a Special Committee of the Senate be appointed to examine and report upon the implications of an aging society in Canada;

That, notwithstanding rule 85(1)(b), the Committee be comprised of seven members, namely the Honourable Senators Carstairs, P.C., Chaput, Cools, Cordy, Keon, Mercer, and Stratton, and that three members constitute a quorum;

That the Committee examine the issue of aging in our society in relation to, but not limited to:

- promoting active living and well being;
- housing and transportation needs;
- financial security and retirement;
- abuse and neglect;
- health promotion and prevention; and
- health care needs, including chronic diseases, medication use, mental health, palliative care, home care and caregiving;

That the Committee review public programs and services for seniors, the gaps that exist in meeting the needs of seniors, and the implications for future service delivery as the population ages;

That the Committee review strategies on aging implemented in other countries;

That the Committee review Canada's role and obligations in light of the 2002 Madrid International Plan of Action on Ageing;

That the Committee consider the appropriate role of the federal government in helping Canadians age well;

That the Committee have power to send for persons, papers and records; to examine witnesses; to report from time to time and to print such papers and evidence from day to day as may be ordered by the Committee;

That the Committee be authorized to permit coverage by electronic media of its public proceedings with the least possible disruption of its hearings;

That, pursuant to rule 95(3)(a), the Committee be authorized to meet during periods that the Senate stands adjourned for a period exceeding one week;

Nº 3. (quatre)

Par l'honorable sénateur Carstairs, C.P. :

20 novembre 2008—Qu'un comité spécial du Sénat soit chargé d'examiner les incidences du vieillissement de la société canadienne et d'en faire rapport;

Que, nonobstant l'article 85(1)b) du Règlement, le comité soit composé de sept membres, à savoir les honorables sénateurs Carstairs, C.P., Chaput, Cools, Cordy, Keon, Mercer et Stratton, et que trois membres constituent le quorum;

Que le comité examine la question du vieillissement dans notre société sur divers plans notamment :

- la promotion de la vie active et du bien-être;
- les besoins en matière de logement et de transport;
- la sécurité financière et la retraite;
- les mauvais traitements et la négligence;
- la promotion de la santé et la prévention;
- les besoins en matière de soins de santé, y compris en ce qui touche les maladies chroniques, la consommation de médicaments, la santé mentale, les soins palliatifs, les soins à domicile et la prestation de soins;

Que le comité examine les programmes et les services publics destinés aux aînés, les lacunes qu'il faut corriger pour répondre aux besoins des aînés, et les incidences du vieillissement de la population sur la prestation future des services;

Que le comité examine des stratégies sur le vieillissement mises en œuvre dans d'autres pays;

Que le comité examine le rôle et les obligations du Canada découlant du Plan d'action international sur le vieillissement des populations, établi à Madrid en 2002;

Que le comité se penche sur le rôle que doit jouer le gouvernement fédéral pour aider les Canadiens à bien vieillir;

Que le comité soit habilité à convoquer des personnes, à obtenir des documents et des dossiers, à interroger des témoins, à faire rapport de temps à autre et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont il peut ordonner l'impression;

Que le comité soit autorisé à permettre aux médias d'information électroniques de diffuser ses délibérations publiques en dérangeant le moins possible ses audiences;

Que, conformément à l'article 95(3)a) du Règlement, le comité soit autorisé à se réunir pendant les périodes où le Sénat est adjourné pendant plus d'une semaine;

That the papers and evidence received and taken and work accomplished by the Committee on this subject during the First Session of the Thirty-ninth Parliament and the Second Session of the Thirty-ninth Parliament be referred to the Committee; and

That the Committee submit its final report no later than March 31, 2009, and that the Committee retain all powers necessary to publicize its findings until 90 days after the tabling of the final report.

No. 8. (three)

By the Honourable Senator Segal:

November 25, 2008—That the Senate approve in principle the installation of equipment necessary to the broadcast quality audio-visual recording of its proceedings and other approved events in the Senate Chamber and in no fewer than four rooms ordinarily used for meetings by committees of the Senate;

That for the purposes set out in the following paragraph, public proceedings of the Senate and of its Committees be recorded by this equipment, subject to policies, practices and guidelines approved from time to time by the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration (“the Committee”);

That selected and edited proceedings categorized according to subjects of interest be prepared and made available for use by any television broadcaster or distributor of audio-visual programmes, subject to the terms specified in any current or future agreements between the Senate and that broadcaster or distributor;

That such selected proceedings also be made available on demand to the public on the Parliamentary Internet;

That the Senate engage by contract a producer who shall, subject only to the direction of that Committee, make the determination of the programme content of the selected, edited and categorized proceedings of the Senate and of its committees;

That equipment and personnel necessary for the expert selection, editing, preparation and categorization of broadcast-quality proceedings be secured for these purposes; and

That the Committee be instructed to take measures necessary to the implementation of this motion.

No. 10. (three)

By the Honourable Senator Joyal, P.C.:

November 25, 2008—That, at 3 o'clock p.m. on Thursday, June 11, 2009, the Senate resolve itself into a Committee of the Whole in order to hear from Phil Fontaine, National Chief Assembly of First Nations; Patrick Brazeau, National Chief of the Congress of Aboriginal Peoples; Mary Simon, President of the Inuit Tapiriit Kanatami; and Clem Chartier, President of the Metis National Council, for the purpose of reporting on progress made on commitments endorsed by parliamentarians of both Chambers during the year following the Government's apology to former students of Indian Residential Schools.

Que les documents reçus, les témoignages entendus, et les travaux accomplis par le Comité sur ce sujet au cours de la première session de la trente-neuvième et de la deuxième session de la trente-neuvième législature soient renvoyés au Comité; et

Que le Comité présente son rapport final au plus tard le 31 mars 2009, et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 90 jours suivant le dépôt du rapport final.

Nº 8. (trois)

Par l'honorable sénateur Segal :

25 novembre 2008—Que, le Sénat approuve en principe l'installation de l'équipement nécessaire pour l'enregistrement audiovisuel de qualité radiodiffusion de ses délibérations et d'autres événements approuvés se déroulant dans la salle du Sénat et dans au moins quatre salles normalement utilisées par des comités du Sénat;

Que, pour les fins énoncées au paragraphe suivant, les délibérations publiques du Sénat et de ses comités soient enregistrées au moyen de cet équipement, sous réserve des politiques, pratiques et lignes directives approuvées périodiquement par le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration (« le comité »);

Que les délibérations choisies et éditées, classées par sujets, soient préparées et mises à la disposition des télédiffuseurs ou des distributeurs d'émissions audiovisuelles, sous réserve des conditions précisées dans les ententes actuelles et futures entre le Sénat et ces télédiffuseurs ou distributeurs;

Que, sur demande, les délibérations choisies soient aussi mises à la disposition du public sur le site Internet du Parlement;

Que le Sénat engage à contrat un producteur qui, uniquement sous la direction du comité, décidera des délibérations choisies, éditées et classées du Sénat et de ses comités qui seront retenues aux fins des émissions;

Que l'on se dote à ces fins de l'équipement et du personnel requis pour choisir, éditer, préparer et classer les délibérations de qualité radiodiffusion;

Que le comité soit chargé de prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre cette motion.

Nº 10. (trois)

Par l'honorable sénateur Joyal, C.P. :

25 novembre 2008—Que le jeudi 11 juin 2009 à 15 heures, le Sénat se réunisse en comité plénier pour entendre Phil Fontaine, chef national de l'Assemblée des Premières Nations; Patrick Brazeau, chef national du Congrès des peuples autochtones; Mary Simon, présidente de l'Inuit Tapiriit Kanatami; et Clem Chartier, président du Ralliement national des Métis, qui feront rapport des progrès faits relativement aux engagements pris par les parlementaires des deux Chambres au cours de l'année ayant suivi les excuses présentées par le gouvernement aux anciens élèves des pensionnats autochtones.

No. 11. (three)**By the Honourable Senator Segal:**

November 25, 2008—That,

WHEREAS the Canadian public has never been consulted on the structure of its government (Crown, Senate and House of Commons)

AND WHEREAS there has never been a clear and precise expression by the Canadian public on the legitimacy of the Upper House since the constitutional agreement establishing its existence

AND WHEREAS a clear and concise opinion might be obtained by putting the question directly to the electors by means of a referendum

THAT the Senate urge the Governor in Council to obtain by means of a referendum, pursuant to section 3 of the *Referendum Act*, the opinion of the electors of Canada on whether the Senate should be abolished; and

THAT a message be sent to the House of Commons requesting that House to unite with the Senate for the above purpose.

No. 12. (one)**By the Honourable Senator Tardif:**

November 26, 2008—That a Special Committee of the Senate be appointed to examine and report upon the expenditures set out in Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 2009;

That, notwithstanding rule 85(1)(b), the Committee be comprised of twelve members, namely the Honourable Senators Biron, Callbeck, Chaput, Cowan, Day, De Bané, P.C., Di Nino, Eggleton, P.C., Murray, P.C., Nancy Ruth, Ringuette, and Stratton;

That four members constitute a quorum;

That the Committee have power to send for persons, papers and records; to examine witnesses; and to print such papers and evidence from day to day as may be ordered by the Committee;

That the Committee be authorized to permit coverage by electronic media of its public proceedings with the least possible disruption of its hearings;

That the Committee have power to sit when the Senate is sitting, and that the application of Rule 95(4) be suspended in relation thereto; and

That, pursuant to Rule 95(3)(a), the Committee be authorized to meet during any adjournment of the Senate that exceeds one week.

N° 11. (trois)**Par l'honorable sénateur Segal :**

25 novembre 2008—Que

ATTENDU QUE le public canadien n'a jamais été consulté sur la structure de son gouvernement (Couronne, Sénat et Chambre des communes).

ATTENDU QUE le public canadien ne s'est jamais exprimé clairement et précisément sur la légitimité de la Chambre haute depuis l'accord constitutionnel prévoyant sa création.

ATTENDU QU'on pourrait obtenir une opinion claire et concise en posant la question directement aux électeurs par référendum.

QUE le Sénat demande au gouverneur en conseil de consulter par voie référendaire les électeurs canadiens, aux termes de l'article 3 de la *Loi référendaire*, sur la question de savoir s'il faut abolir le Sénat;

QUE soit envoyé à la Chambre des communes un message demandant à la Chambre de s'unir au Sénat dans ce but.

N° 12. (un)**Par l'honorable sénateur Tardif :**

26 novembre 2008—Qu'un comité spécial du Sénat soit créé pour examiner, afin d'en faire rapport, les dépenses prévues dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009;

Que, nonobstant l'article 85(1)b) du Règlement, le comité soit composé de douze membres, à savoir les honorables sénateurs Biron, Callbeck, Chaput, Cowan, Day, De Bané, C.P., Di Nino, Eggleton, C.P., Murray, C.P., Nancy Ruth, Ringuette et Stratton;

Que quatre membres constituent le quorum;

Que le comité soit habilité à convoquer des personnes, à obtenir des documents et des dossiers, à interroger des témoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont il peut ordonner l'impression;

Que le comité soit autorisé à permettre la diffusion de ses délibérations publiques par les médias d'information électroniques, de manière à déranger le moins possible ses travaux;

Que le comité soit autorisé à siéger quand le Sénat siège et que l'application de l'article 95(4) du Règlement soit suspendue à cet égard;

Que, conformément à l'article 95(3)a) du Règlement, le comité soit autorisé à se réunir durant tout ajournement du Sénat de plus d'une semaine.

No. 15. (one)**By the Honourable Senator Callbeck:**

November 27, 2008—That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to examine and report on the accessibility of post-secondary education in Canada, including but not limited to:

- (a) analysis of the current barriers in post-secondary education, such as geography, family income levels, means of financing for students, debt levels and challenges faced specifically by Aboriginal students;
- (b) evaluation of the current mechanisms for students to fund post-secondary education, such as Canada Student Loans Program, Canada Student Grants Program, Canada Access Grants, funding for Aboriginal students, Canada Learning Bonds, and Registered Education Savings Plans;
- (c) examination of the current federal/provincial transfer mechanism for post-secondary education;
- (d) evaluation of the potential establishment of a dedicated transfer for post-secondary education; and
- (e) any other matters related to the study; and

That the Committee submit its final report no later than June 30, 2010, and that the Committee retain until December 31, 2010, all powers necessary to publicize its findings.

No. 16.**By the Honourable Senator Andreychuk:**

December 3, 2008—That the Senate refer to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament the issue of developing a systematic process for the application of the *Charter of Rights and Freedoms* as it applies to the Senate.

N° 15. (un)**Par l'honorable sénateur Callbeck :**

27 novembre 2008—Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à étudier la question de l'accessibilité à l'éducation postsecondaire au Canada et à en faire rapport, ce qui inclut sans toutefois s'y limiter :

- a) l'analyse des obstacles actuels à l'éducation postsecondaire, dont la région géographique, le niveau de revenu familial, les moyens de financement dont disposent les étudiants, les niveaux d'endettement, et les défis auxquels les étudiants autochtones en particulier doivent faire face;
- b) l'évaluation des mécanismes de financement des études postsecondaires dont disposent les étudiants, par exemple le Programme canadien de prêts aux étudiants, le programme canadien de bourses d'études, les subventions canadiennes pour l'accès aux études, les fonds offerts aux étudiants autochtones, le Bon d'étude canadien et les Régimes enregistrés d'épargne-études;
- c) l'étude du mécanisme de transfert fédéral-provincial pour l'éducation postsecondaire;
- d) l'évaluation de l'établissement éventuel d'un transfert spécial pour l'éducation postsecondaire;
- e) toutes autres questions relatives à l'étude;

Que le comité soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 30 juin 2010 et qu'il conserve jusqu'au 31 décembre 2010 tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

N° 16.**Par l'honorable sénateur Andreychuk :**

3 décembre 2008—Que le Sénat renvoie au Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement la question de l'élaboration d'un processus systématique pour l'application de la *Charte des droits et libertés* au Sénat du Canada.

QUESTIONS

All questions will appear on the Order Paper and Notice Paper of the first sitting day of each week.

QUESTIONS

Toutes les questions figureront au Feuilleton et Feuilleton des avis du premier jour de séance de chaque semaine.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada —
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada —
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

Available from:
PWGSC — Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Also available on the Internet: <http://www.parl.gc.ca>

Disponible auprès des:
TPSGC — Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Aussi disponible sur internet: <http://www.parl.gc.ca>